



Berne, le 21 juin 2019

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts:  
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 21 juin 2019, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de mener une procédure de consultation sur la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **14 octobre 2019**.

La loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts prévoit pour l'essentiel l'adaptation ou la création de bases légales afin d'accélérer le processus de numérisation actuellement en cours. Dans le domaine des impôts indirects, il doit également être possible de contraindre les contribuables à communiquer avec l'AFC par voie électronique et à utiliser à cet effet des portails déterminés. Dans le cadre des impôts sur le revenu et la fortune, il faut renoncer à l'exigence de la signature en cas de présentation de documents par voie électronique.

Nous vous invitons à vous prononcer sur le dossier mis en consultation à l'aide du questionnaire ci-joint.

La consultation est menée par voie électronique. Le dossier soumis à la consultation est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)



Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir mentionner dans le questionnaire les noms et les coordonnées des personnes auxquelles nous pourrions faire appel si nous avons des questions.

Madame Simone Bischoff (tél. 058 462 73 69) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Ueli Maurer